



Licenciement économique justifié ?

Par **Juliette jg**, le **26/06/2009** à **16:15**

Bonjour,

Je viens d'être licenciée pour motif économique dans une entreprise du tertiaire. Voici le déroulement de ce licenciement.

- début d'année : période difficile pour l'entreprise, pas de salaires pour les gérants, peu de trésorerie
- début mars : demande de la direction aux salariés pour que des volontaires passent en temps partiel ou prennent des congés sans solde pour 2/3 mois
- > quelques salariés passent en 4/5
- licenciement économique décidé (pour 3 personnes - je suis la seule pour mon type de poste), avant fin mars je suis convoquée pour l'entretien préalable
- une des salariées annonce sa grossesse et son départ probablement en septembre en congés maternité
- mi-mars : notification du licenciement avec 2 mois de préavis, or mon contrat stipule un mois (en outre, j'ai moins d'un an d'ancienneté)
- après demande de temps pour rechercher un nouvel emploi : l'entreprise m'accorde 2h par semaine (pas de convention)
- la charge de travail augmente par rapport au début d'année et le nombre de salariés à mon poste ne sera pas suffisant si un poste est supprimé
- mi-juin : fin de contrat
- 10 jours plus tard : (lettre datée de 7 jours de plus que mon dernier jour de travail) je reçois une lettre qui me propose un cdi à compter du 1er août, sachant que personne ne quitte l'entreprise et que la salariée enceinte ne devrait prendre ses congés maternité qu'en septembre

Au vu de ces éléments, pensez-vous que le licenciement économique soit justifié ?

Je comprends qu'il le soit car la situation en début d'année était difficile. En revanche, je ne considère pas que les 2 mois de préavis étaient logiques et qu'une lettre de proposition de réembauche vienne si tôt soit correct vis à vis de l'employé.

Dans ce contexte, le licenciement ne me paraît pas pertinent

D'avance merci de vos conseils et opinions.